

LE RETOUR DES COMMUNS

LA CRISE DE L'IDÉOLOGIE PROPRIÉTAIRE

Benjamin Coriat (dir.)

Les Liens qui Libèrent, Paris, 2015, 278 pages.

Présentation

Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire est un ouvrage collectif qui rassemble, sous la direction de Benjamin Coriat, un ensemble de seize articles de chercheurs issus des secteurs économique et juridique universitaires.

Ce sont les droits de propriété qui sont ici envisagés dans le cadre de la réflexion autour des communs, avec une focale sur les communs informationnels et intellectuels. C'est-à-dire : les « ensembles de ressources de nature littéraire et artistique ou scientifique et technique dont la production et/ou l'accès sont partagés entre individus et collectivités associés à la construction et à la gouvernance de ces domaines » (p. 13).

L'ouvrage se présente comme un état des lieux interdisciplinaire. Cette compilation d'approches à la fois théoriques et empiriques, à travers l'histoire, le droit, l'économie, etc., et d'études de cas permet de varier les points de vue et de souligner les multiples enjeux que recouvre cette nouvelle génération de communs.

La première partie est une présentation théorique globale. Autour notamment du travail conceptuel, incontournable et précurseur, d'Elinor Ostrom, elle pose le cadre à la thématique, en tentant de définir le contenu et le périmètre de ce que l'on appelle les communs.

Benjamin Coriat entame ce travail de définition en mettant en évidence les similitudes et les points de divergence entre générations de communs. Il commence par présenter les traits constitutifs des communs fonciers traditionnels – ce sont par exemple les pâturages, pêcheries, forêts, chemins communaux... – qu’il compare à ceux de la nouvelle génération. Les communs informationnels, ressources intangibles cette fois, d’information et de connaissance, dont l’accès et le bénéfice sont partagés et dont le logiciel libre est devenu l’emblème (mais ce sont aussi les informations scientifiques, les biobanques, les collections muséales, les œuvres littéraires...). À ce stade, l’article de Benjamin Coriat pose surtout la base des enjeux contemporains qui travaillent les communs informationnels, face à « la tragédie des anti-communs »⁴⁴, c’est-à-dire face au mouvement de marchandisation de l’information et de redéfinition restrictive des droits de propriété intellectuelle.

Fabienne Orsi continue cette réflexion et en approfondit l’aspect juridique. Elle souligne que, contrairement au courant de pensée traditionnel (qui n’envisage la propriété que de manière privée et exclusive), la théorie des communs implique « une reconquête du droit de propriété » autour du concept de « propriété communale » (p. 25-26) : c’est la notion de propriété comme faisceau de droits (telle qu’initialement développée par Elinor Ostrom) et comme fonction sociale (dans la pensée de Léon Duguit). Et c’est dans ce changement de perspective que le renouveau des communs immatériels, face à l’offensive du dogme propriétaire actuel, devrait selon elle prendre sa source.

Les deux chapitres suivants s’inscrivent dans la même lignée. En revanche, chez Olivier Weinstein, l’impulsion de cette logique de dépassement apparaît au terme d’une

44 Thèse défendue par Garrett Hardin dans son article de 1968 et reprise par la suite sous le nom plus général de « théorie des droits de propriété ».

approche institutionnaliste. Il questionne la manière dont la diversité des expériences et réalités que recouvrent les communs (quant aux formes d'organisation, de gestion, de pratiques, de motivations des acteurs ou de rapports de pouvoir) peuvent contribuer à réformer, corriger, dépasser les dérives du capitalisme financiarisé actuel. Chez Judith Rochfeld, l'approche est plus neutre, même si toujours ancrée dans cette volonté d'adaptation de nos conceptions de la propriété aux évolutions idéologiques contemporaines. Elle réfléchit à la nécessité de construire des catégories opératoires plus adaptées pour une reconnaissance juridique des communs.

Une fois ces premiers éléments de compréhension posés – sur la capacité des communs à construire d'autres définitions de la notion de propriété dans une optique partagée – les chapitres suivants sont consacrés à des études de cas.

La deuxième partie relève à la fois les possibilités d'échanges collaboratifs que peuvent insuffler les communs numériques, mais aussi les ambiguïtés qui peuvent ressortir de leur insertion au sein d'une économie marchande capitalisée.

Ainsi, Pierre André Mangolte revient sur le logiciel libre, qui est certes un réseau horizontal communautaire d'innovation, mais qui peut aussi tout à fait suivre des logiques productives et servir l'industrie capitalisée. À l'inverse, c'est le retour d'une mainmise des auteurs sur leurs œuvres qui est souligné par Jean-Benoît Zimmermann. Avec l'exemple de la plateforme de musique libre en ligne Jamendo, l'auteur souligne le potentiel d'émancipation (pour les artistes face à la tutelle des grands labels de musique) offert par les communs numériques. Enfin, pour compléter la présentation, il nous est aussi rappelé la possibilité de communs hybrides. C'est ce à quoi s'attèlent Isabelle Liotard et Valérie Revest, en décrivant les mécanismes propres à la plateforme d'innovation ouverte

InnoCentive – entre ouverture totale et processus de création collaboratifs d’un côté, et privatisation et processus de création non collectifs de l’autre.

Après nous avoir présenté la diversité de ces « nouveaux ovnis de l’économie » (p. 112), la troisième partie prend de la hauteur en réfléchissant aux liens entre communs et domaine public et, plus précisément, revient sur les enjeux de délimitation des frontières entre public, privé et commun. Aujourd’hui, le domaine public a tendance à être défini négativement, c’est-à-dire par ce qui n’est pas appropriable privativement (ou ce qui ne l’a pas encore été), laissant la définition de « commun » à l’influence et aux comportements des acteurs. Les chapitres de Sarah Vanuxem, puis de Florence Bellivier, Françoise Benhamou, Marie Cornu et Christine Noiville sont des exemples de tensions qui peuvent en résulter. Le chapitre de Séverine Dusollier, prend alors toute son importance. Plaidoyer pour une qualification positive du domaine public, elle nous propose une alternative à l’imaginaire juridique actuel pour mieux en garantir, dans l’idée des communs, son essence non exclusive, inclusive et collective.

Pour clôturer cet ouvrage, les auteurs ont choisi de se tourner vers des perspectives d’avenir. La nécessité de concevoir une stratégie de transition vers une société tournée sur les communs y est alors défendue. Pour Charlotte Hess, cela prendrait la forme de mécanismes d’action collective et de gouvernance aux échelles tant locales que mondiales, afin de mettre en place une gestion citoyenne et démocratique des ressources partagées, dans une optique environnementale. Et pour Michel Bauwens, il faudrait allier sphère coopérative et sphère des communs, afin de modifier les répartitions traditionnelles des forces productives entre société civile, marché et État.

Commentaire

Ce recueil de réflexions, tant dans son aspect théorique que dans ses illustrations pratiques, nous offre une vision d'ensemble des enjeux à l'œuvre dans le processus du « retour des communs ». Sans prétendre à l'exhaustivité, l'ouvrage fait état des interrogations sociétales que soulève la nouvelle génération de commun de la connaissance, des tensions qui résultent de leurs interactions avec les formes classiques de la propriété et des multiples réalités qu'elle recouvre. Il a surtout le mérite de nous faire prendre conscience de la difficulté à y apporter une réponse. De la succession des chapitres transparaît en tout cas un certain appel des auteurs au renouveau, à une prise en mains de ces questions par les pouvoirs publics, juridiques, économiques, et surtout citoyens.

Au final, les éléments soulevés ici témoignent du moment charnière que connaissent nos sociétés contemporaines. Dans cette situation d'affrontement – entre une philosophie d'exclusion (liée au mouvement de durcissement et d'appropriation privée et exclusive des savoirs) et une philosophie d'inclusion (poursuivant la volonté de libérer l'accès à la connaissance et l'innovation partagées) – l'orientation idéologique choisie déterminera l'avenir des communs dans nos sociétés futures.

J.V.

Mots-clés

Propriété intellectuelle – idéologie – inclusion – exclusion – biens collectifs – biens privatifs – faisceau de droits – régime de propriété – action collective – structure de gouvernance – innovation – reconquête – auto-organisation – auto gouvernement – marché – propriété privée – patrimoine commun – accès – communauté – domaine public – connaissance

Contenu

Introduction (7) – *Première partie: Définir les communs* (21) – 1. Communs fonciers, communs intellectuels. Comment définir un commun? (29) – 2. Revisiter la propriété pour construire les communs (51) – 3. Comment se construisent les communs: questions à partir d'Ostrom (69) – 4. Quels modèles juridiques pour accueillir les communs en droit français? (87) – *Deuxième partie: Communs et économie collaborative* (107) – 5. Le logiciel libre, comme commun créateur de richesses (113) – 6. La musique à l'heure de l'Internet: du patrimoine aux communs? (133) – 7. InnoCentive: un modèle hybride d'innovation basé sur l'innovation ouverte (151) – *Troisième partie: Communs et domaine public* (171) – 8. Pipra (Public Intellectual Property Resource for Agriculture): une tentative avortée de pallier la faiblesse du domaine public dans les techniques agricoles (177) – 9. Collections muséales et collections biologiques: de la conservation à l'accès? (197) – 10. Pour un régime positif du domaine public (223) – *Quatrième partie: Perspectives pour demain* (251) – 11. Communs de la connaissance, communs globaux et connaissance des communs (259) – 12. Plan de transition vers les communs: une introduction (275) – Liste des auteur(e)s (291).